

## BORDEREAU de REMISE du PROCÈS VERBAL au PÉTITIONNAIRE

### BORDEREAU

Conformément à l'arrêté du jeudi 2 juillet 2020 du préfet du Pas-de-Calais portant organisation de l'enquête publique environnementale unique sur les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire en vue de l'extension du site de production de pâtisseries de la SAS Les Délices des 7 Vallées à Tincques - 62127, le registre a été déposé en mairie de Tincques.

Deux contributions ont été enregistrées dans le registre de l'enquête publique et le commissaire enquêteur n'a reçu aucun document ni courrier.

Le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais n'a reçu aucune observation du public.

Le commissaire enquêteur a remis ce jour en mains propres à Monsieur Gilles GUERLET, directeur usines de Tincques et Aubigny-en-Artois le procès-verbal des observations relatif à l'enquête publique numéro E 20000037/59 ayant pour objet les demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire en vue de l'extension du site de production de pâtisseries de la SAS Les Délices des 7 Vallées à Tincques - 62127, menée du lundi 17 août au jeudi 17 septembre 2020 inclus par Alain Daget, ingénieur école centrale de Lille,

**Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement**, le pétitionnaire fera parvenir au commissaire enquêteur, quinze jours maximum après la remise - soit le samedi 3 octobre 2020 au plus tard - ses observations sur l'ensemble des contributions formulées.

Au-delà de cet aspect réglementaire, le commissaire enquêteur l'invite à répondre aux questions posées et points mis en évidence et à apporter ainsi tous les éclairages qu'il souhaite sur les demandes et sur les arguments et propositions exprimés et relevant du domaine du projet. En effet, suite à l'évolution des textes, il s'agit pour le maître d'ouvrage du projet soumis à enquête de « **prendre en considération** » les résultats de la consultation du public.

L'objectif est également que suite à cette consultation du public sur le projet il puisse apporter au commissaire enquêteur les éclairages qu'il souhaite et lui faire part d'éléments qu'il en retient voire les modifications envisagées pour cette demande avant son approbation éventuelle. Ses réponses seront jointes au rapport du commissaire enquêteur et ainsi rendues publiques.

L'enjeu est pour le commissaire enquêteur de pouvoir donner ensuite, après investigations complémentaires, son avis personnel au final en toute connaissance de cause, assorti éventuellement de réserves ou recommandations.

Le commissaire enquêteur vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de sa considération.

À Tincques, le vendredi 18 octobre 2020



Alain Daget  
commissaire enquêteur



Les délices des 7 vallées  
Le directeur usines